

S/PREFECTURE D'ARLES

12 OCT. 2016

ARRIVEE

Registre des délibérations Délibération n° 10 : 04/10/2016

ANIMATION NATURA 2000 MARAIS DE L'ILE VIEILLE : CONVENTION DE PARTENARIAT

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le quatre octobre à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphat, Jean-Marc Martin-Teissere
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Bruno Genzana
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Nicolas Koukas
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani

► Avaient donné pouvoir :

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere, Pascale Licari à Béatrice Aliphat
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Bruno Genzana
- Commune d'Arles : David Grzyb à Nicolas Koukas
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault à Patrick Pac
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minorette à Jérôme Bernard

► Étaient absents-excusés :

- Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac, Bertrand Mazel
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet, Henri Rivas
- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres

► Autres personnes présentes :

- Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
- Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Aline Martin, Directrice de l'aménagement du territoire, commune d'Arles
- Sandrine Kiramarios, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
- Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
- Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
- Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	18	18

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
01/08/2016
RC – 496



Délibération n° 10 : 04/10/2016

ANIMATION NATURA 2000 MARAIS DE L'ILE VIEILLE : CONVENTION DE PARTENARIAT

► Contexte

Le Parc naturel régional de Camargue est animateur des sites Natura 2000 « Marais de l'île Vieille et alentour » (FR 9312006) et « Rhône Aval » (FR 9301590). Au sein de ces deux sites se trouve la lône de La Mia, un bras mort du Rhône abritant une riche biodiversité, localisé sur la commune de Mondragon (84). Recouvert par une roselière d'une part et entouré de la ripisylve du Rhône d'autre part, il constitue une zone potentielle de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces, ce qui a permis de justifier en partie la désignation de la zone en tant que site Natura 2000.

Toutefois, lors de l'élaboration du DOCOB du site « Marais de l'île Vieille et alentour », la lône n'a pas fait l'objet de suivis avifaunistiques spécifiques. Le diagnostic environnemental s'est en grande partie basé sur les données anciennes dont les plus récentes datent de 2001.

Ainsi, l'ancienneté des données et la forte évolution du milieu ces dernières années impliquent qu'il est actuellement difficile d'appréhender les enjeux avifaunistiques présents sur le site. Or, cela est indispensable dans un objectif de gestion cohérente de la lône. Dès lors, un inventaire complet semble s'imposer sur cette zone aux enjeux forts et aux mutations rapides. Il permettrait de venir actualiser et compléter les données historiques qui ont été récupérées sur le site et d'adapter les mesures de gestion en conséquence.

► Objectif

Sur proposition du comité de pilotage (COPIL) NATURA 2000 du site du 28 juin 2016, la communauté de communes Rhône Lez Provence a donné son accord pour le financement total d'un inventaire ornithologique sur la lône de Lamiat.

Pour répondre à cette demande, le Parc naturel régional de Camargue doit établir une convention auprès de l'Association des Amis du Parc Ornithologique du Pont de Gau mandatée spécifiquement pour la réalisation de cet inventaire ornithologique. L'Association réalise déjà des inventaires et suivis sur un réseau de roselières dans les Bouches-du-Rhône, le Gard et le Vaucluse, justifiant l'intégration de ce site à son réseau de suivi.

► Descriptif des opérations

L'inventaire par points d'écoute semble être la méthode la plus adaptée au contexte. 10 sessions seront menées sur l'année, avec 3 sessions en période de reproduction (de mars à juin).

Les observations seront enregistrées sur une base de données. En période de reproduction, les mâles chanteurs des espèces paludicoles seront géolocalisés.

Avant chaque mission terrain, le Parc naturel régional de Camargue sera informé de la date et de l'heure.

► Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Réalisation de points d'écoute (10 demi-journées)	1000 €	Communauté de communes Rhône Lez Provence	2160 €
Déplacements (120 km aller-retour ; base 0.4€/km)	960 €		
Rédaction/synthèse (1 jour)	200 €		
TOTAL	2160 €	TOTAL	2160 €

La convention proposée pour signature à l'Association des Amis du Parc Ornithologique du Pont de Gau est jointe à ce projet de délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée adopte ce projet et autorise le Président à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Le Président du Syndicat mixte de gestion
du Parc naturel régional de Camargue



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le

12 OCT. 2016

Le Président,
Roland CHASSAIN

Et de l'affichage effectué le

19 OCT. 2016

